

### **Prime Jeune Créateur d'Entreprise**

Ces primes sont destinées à soutenir la création d'entreprise des jeunes de 18 à 30 ans en insertion, les plus en difficulté du point de vue de leur parcours d'insertion sociale et professionnelle : bénéficiaires d'un minimum social (ASS, AAH, RSA), demandeurs d'emploi de longue durée (de plus de 12 mois), parents isolés, habitants d'un quartier politique de la ville, accompagnés par une mission locale, ou avec un niveau de formation inférieur ou équivalent à un CAP/BEP.

Vous avez moins de 30 ans et vous souhaitez créer votre entreprise ?

Avec le soutien du ministère de l'Emploi, du Travail et de l'Insertion, l'Adie propose une aide financière d'un montant de 3000€, non remboursable, pour les jeunes qui souhaitent créer leur entreprise.

La prime Jeune Créateur d'Entreprise :

- un financement pour tout type de besoins pour la création de son entreprise,
- une aide ouverte à tout type d'activité, quel que soit le statut de l'entreprise créée,
- elle est complémentaire à un microcrédit de l'Adie d'une somme minimum de 1 000 €,
- elle est destinée aux personnes de moins de 30 ans.
- elle n'a pas de date limite.

Pour tout renseignement, prise de rendez-vous (permanences à la Maison de l'Économie), contactez l'Adie au **0 969 328 110**

#### **En savoir +**

[www.facebook.com/adie.provence.alpes.cotedazur/](http://www.facebook.com/adie.provence.alpes.cotedazur/)

<https://www.adie.org/espace-presse/communiqu/une-prime-de-3000-euros-pour-encourager-les-jeunes-en-difficulte/>

### **Renforcement du Pacte Création**

France Active annonce le renforcement de son Pacte Création auprès des jeunes, et notamment ceux qui sont sans emploi et/ou issus des Quartiers Prioritaires de la Politique de la Ville ou encore des territoires ruraux les plus isolés, dans le cadre de l'appel à projet Inclusion par le travail indépendant porté par le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Un renforcement qui s'adresse aussi à tous ceux qui rencontrent des difficultés dans leur parcours de créateur.

Toutes personnes ayant un projet de création d'entreprise et pour qui un tel projet pourrait être la solution pour concrétiser un projet professionnel peuvent bénéficier :

- de solutions de financement et des garanties de France Active,
- d'un Pacte Création enrichi sur 3 axes : pédagogie financière, protection sécurisation, sensibilisation au numérique,
- d'une prime de 3 000 € pour faciliter le lancement de leur projet (sous réserve des conditions d'éligibilité).

Pour tout renseignement, prise de rendez-vous (permanences à la maison de l'économie), contactez le **04 91 59 85 70** ou par courriel [mmore@franceactive-paca.org](mailto:mmore@franceactive-paca.org)

**En savoir +**

<https://www.franceactive.org/accelerer-votre-reussite/vous-etes-pret-e-s-a-creer-votre-entreprise/>

## In'cube

Initiative France lance In'cube : un programme d'accompagnement renforcé gratuit et spécialement conçu pour les futur créateur ou créatrice d'entreprise, selon tes besoins et l'état de ton projet. Et si tu as moins de 30 ans, tu pourras même toucher une prime de 3 000€ !

Le programme In'cube s'adresse aux personnes en difficulté d'accès à l'emploi (sans diplôme ou équivalent au BEP et CAP, demandeur d'emploi de plus de 12 mois, bénéficiaire du RSA, de l'ASS ou de l'AHH, habitants de quartiers de la politique de la ville ou de zones de revitalisation rurale...), pour qui la création d'entreprise peut être une solution alternative au salariat.

**+ d'informations**

<https://www.initiative-france.fr/nos-solutions/incube.html>

## Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise (ACRE)

Accessible aux jeunes de 18 à 25 ans, l'Aide aux Créateurs et Repreneurs d'Entreprise (ACRE) permet de bénéficier d'une exonération partielle de charges sociales pendant les 12 premiers mois de l'activité.

**En savoir +**

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/je-creereprends-une-entreprise/les-aides-financieres-creation-d/laide-aux-createurs-ou-repreneur.html>

<https://www.urssaf.fr/portail/home/independant/je-beneficie-dexonérations/accre.html>

## Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprise (NACRE)

Le Nouvel Accompagnement pour la Création ou la Reprise d'Entreprise (NACRE), destiné au 18-25 ans, est une aide au montage du projet de création ou de reprise d'entreprise, à la structuration financière et au démarrage de l'activité, durant 3 ans. Il est également possible de bénéficier de prêts allant de 1000 € à 8000 € à un taux de 0%.

**+ d'informations sur ce dispositif**

Auprès de votre conseiller Pôle Emploi

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20016>

## Statut d'étudiant-entrepreneur

Le statut d'étudiant-entrepreneur s'adresse aux étudiants âgés de moins de 28 ans qui ont un projet de création d'entreprise. Ce dispositif permet :

- de continuer à bénéficier du statut social étudiant durant la 1ère année de création,
- d'avoir un accès à l'espace de coworking d'un Pôle étudiant pour l'innovation, le transfert et l'entrepreneuriat (PEPITE),
- d'avoir la possibilité de signer un contrat d'appui au projet d'entreprise (CAPE).

### + d'informations sur ce statut

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/porteur-projet-preparation-droits-obligations/situation-droits-obligations/statut>

## Statut Jeune Entreprise Universitaire

Le statut de jeune entreprise universitaire a été mis en place pour encourager la création d'entreprise par les étudiants, les chercheurs et toutes les autres personnes impliquées dans des travaux de recherche des établissements d'enseignement supérieur. Ce dispositif vise les entreprises dirigées ou détenues directement à hauteur de 10 % au moins de leur capital par des étudiants, des personnes titulaires depuis moins de 5 ans d'un master ou d'un doctorat, ou des personnes affectées à des activités d'enseignement ou de recherche.

La jeune entreprise universitaire bénéficie des mêmes avantages qu'une jeune entreprise innovante :

- une exonération d'impôt sur les bénéfices à 100% la 1ère année et à 50% la 2ème année,
- une exonération de taxe foncière et de CFE (Contribution Foncière des Entreprises) pendant 7 ans maximum et sur décision des collectivités locales,
- des exonérations de cotisations patronales sur les rémunérations des chercheurs, des techniciens, de certains juristes et gestionnaires intervenant sur les projets de recherche, et des mandataires sociaux assimilés salariés.

### + d'informations sur ce dispositif

<https://bpifrance-creation.fr/encyclopedie/aides-a-creation-a-reprise-dentreprise/aides-a-linnovation/jeu-jeune-entreprise>

## Prix MOOVJEE

Le prix MOOVJEE s'adresse aux jeunes entrepreneurs, porteurs de projet et auto-entrepreneurs entre 18 et 30 ans, ayant pour ambition de créer et développer une entreprise implantée en France.

Les candidats peuvent postuler dans la catégorie « Entrepreneur » si l'entreprise est déjà créée ou dans la catégorie « Porteur de projet ».

[Candidater au prix MOOVJEE 2022](#)

### + d'informations

<https://www.moovjee.fr/prix-moovjee-comment-ca-marche-2/>

## Tremplin Entrepreneuriat Etudiant - Prix PEPITE

Ce prix s'adresse à tout(e) étudiant(e) ou jeune diplômé(e) depuis moins de 3 ans, âgé(e) de 18 à 28 ans, accompagné(e) par un PEPITE et dont le projet est de créer une entreprise innovante.

### + d'informations

<https://www.pepите-france.fr/>

<https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/presentation-du-prix-pepите-tremplin-pour-l-entrepreneuriat-etudiant-45981>

## Concours PETIT POU CET

Ce concours récompense chaque année des étudiants et jeunes diplômés créateurs ou repreneurs d'entreprises.

### + d'informations

<https://petitpoucet.fr/#/leconcours/>